

AR Prefecture

006-210601233-20231206-041-DE

Reçu le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**

--

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

--

**CANTON DE
CAGNES-SUR-MER-2****SÉANCE du : mercredi 06 décembre 2023****Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur****Convocation :**

Date d'envoi : 30 novembre 2023

Date d'affichage : 30 novembre 2023

Délibération :Télétransmis en Préfecture des AM le : **12 DEC. 2023**Affichée en mairie le : **12 DEC. 2023**

Notification(s) éventuelle(s) le :

**OBJET : BUDGET ANTICIPE DU BUDGET
ANNEXE - SEPULTURE****NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX**

exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	28	33	5	2

Pôle / Service : **Service achats publics, délégations de service
public et concessions**Délibération N° : **DCM20231206_41**Rapporteur : **Monsieur BERNARD**Secrétaire de séance : **Madame HALIOUA**

Le mercredi 06 décembre 2023 à 16H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danielle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Madame Nathalie **FRANQUELIN**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Madame Mary-Claude **BAUZIT**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Éric **BONFILS**, Madame Andrée **NAVARRO-GUILLOT**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Jean-Pierre **PAUSELLI**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Monsieur Yoann **SUAU**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Laurie **MORETTO ALLEGRET**, Madame Alexandra **DEY**, Madame Priscilla **HALIOUA**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Madame Marie-France **CORVEST**, Monsieur Patrick **VILLARDRY**, Monsieur Marc **ORSATTI**, Madame Sandrine **BELOT**, Madame Patricia **CANESTRIER**

Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame ESPANOL à Monsieur BONFILS
Monsieur RADIGALES à Monsieur SEGURA
Madame NESONSON à Monsieur ELBAZ
Madame GUERRIER BUISINE à Madame FRANQUELIN
Madame RAMELLA-VICENTE à Monsieur PAUSELLI

Absent(s) :

Monsieur DOMINICI, Monsieur MOSCHETTI

Mes chers collègues,

VU la délibération en date du 06/12/2023 portant création d'un budget annexe – sépulture et d'une régie dotée de la seule autonomie financière,

OBJET : BUDGET ANTICIPE DU BUDGET ANNEXE - SEPULTURE

006-210601233-20231206-041-DE

Publié le 12/12/2023

VU que le nouveau budget annexe – sépulture entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024,

VU que les dispositions communes qui s'appliquent à la période qui s'écoule du 1^{er} janvier à la date de prise en charge du budget (reprise automatique des crédits de fonctionnement de N-1, et reprise du quart des crédits d'investissement sur délibération) ne vont pas pouvoir s'appliquer puisqu'il n'y a pas de budget de référence.

CONSIDÉRANT la nécessité de doter le budget annexe – sépulture de crédits budgétaires provisoires nécessaires à son bon fonctionnement dès le 1^{er} janvier 2024,

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER l'ouverture de crédits budgétaires provisoires sur le budget annexe – sépulture au titre de 2024, permettant d'engager et de liquider les dépenses inscrites jusqu'au vote du budget primitif 2024, suivant détail ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
011	605	Achat de matériel, équipements et travaux	10 000,00	
Chapitre 011 – Charges à caractère général			10 000,00	
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	20 000,00	
Chapitre 012 – Charges de personnel			20 000,00	
70	701	Ventes de produits finis		30 000,00
Chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations				30 000,00
TOTAL GÉNÉRAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT			30 000,00	30 000,00

DONNER autorisation de principe au comptable public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'ouverture de crédits budgétaires provisoires sur le budget annexe – sépulture au titre de 2024, permettant d'engager et de liquider les dépenses inscrites jusqu'au vote du budget primitif 2024, suivant détail ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
011	605	Achat de matériel, équipements et travaux	10 000,00	
Chapitre 011 – Charges à caractère général			10 000,00	
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	20 000,00	
Chapitre 012 – Charges de personnel			20 000,00	
70	701	Ventes de produits finis		30 000,00
Chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations				30 000,00
TOTAL GÉNÉRAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT			30 000,00	30 000,00

DONNE autorisation de principe au comptable public.

OBJET : BUDGET ANTICIPE DU BUDGET ANNEXE - SEPULTURE

006-210601233-20231206-041-DE

Recu le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023

DIT que les crédits provisoires correspondants seront inscrits au budget primitif de l'année 2024.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Président délégué de la Métropole Nice Cote d'Azur

Joseph SEGURA

